

Réunion du 8 avril 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) pour l'exercice 2022.

En cohérence avec notre politique départementale de protection de l'enfance et les orientations du nouveau Schéma de l'Enfance, le CDEF met en œuvre un plan d'actions qualitatif au service des enfants, des jeunes et des familles accueillis, par :

→ La finalisation de la **sécurisation de l'établissement** :

- Installation d'un portail piétons / véhicules pour un meilleur contrôle des accès ;
- Installation de panneaux de clôture le long du muret d'entrée pour limiter les risques d'intrusion.

→ Le **redéploiement de 6 des 9 places des Appartements Relais Jeunes (ARJ)** afin de proposer une organisation sur 3 unités de vie. Cette réflexion ressort d'une étude mettant en évidence les difficultés induites par l'accueil sur un même site de jeunes dits préadolescents de moins de 14 ans et d'adolescents souvent déscolarisés :

- Une unité de vie famille qui resterait implantée sur le site actuel ;
- Une unité de vie préadolescents sur le bâtiment actuel du pôle accueil mineurs, qui serait également ouverte à l'accueil relais de jeunes en famille d'accueil notamment ;
- Une unité de vie adolescents qui pourrait être délocalisée.

Ce projet permettrait de sécuriser l'accueil des enfants et des jeunes accueillis, de les accompagner en tenant compte de leur projet personnalisé, de favoriser le partenariat de proximité adapté (soins, éducatif, activités sportives et culturelles) et de promouvoir la responsabilisation des jeunes.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose 2 556 221,47 € de crédits de paiements au budget annexe du CDEF :

- dont 2 278 339,42 € au titre du fonctionnement
- et 277 882,05 € au titre de l'investissement.

Le projet de budget 2022 qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes et s'établit entre sections ainsi que ci-dessous (reprise de résultat des années antérieures inclus) :

	Crédits de paiements DEPENSES	Crédits de paiements RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 278 339,42 €	2 278 339,42 €
INVESTISSEMENT	277 882,05 €	277 882,05 €
TOTAL	2 556 221,47 €	2 556 221,47 €

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le montant total des crédits de paiements autorisés est arrêté à 2 278 339,42 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré essentiellement par la recette d'hébergement, versée sous forme de dotation globale provenant du budget principal du Département.

Le rapport qui vous est soumis intègre une dotation globale à hauteur de 1 945 000,00 €.

Le budget 2022 tient compte principalement :

- d'une augmentation des charges de personnel liée essentiellement à la mise en œuvre du Ségur dans les établissements médico-sociaux ;
- d'une augmentation des charges d'énergie et de carburant pour tenir compte de l'inflation des prix à hauteur de 4% sur ces lignes de dépenses.

L'établissement prévoit par ailleurs, une recette prévisionnelle de 28 000,00 € au titre de la facturation du prix de journée dans le cadre d'accueil de personnes relevant d'une prise en charge par un autre département. Ce montant correspond à 138 journées facturées à d'autres départements.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Le prévisionnel des dépenses du groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante, s'établit à 218 001,77 €.

En effet, les dépenses de ce groupe sont directement impactées par l'augmentation significative des prix en matière d'énergie et de carburant.

Les dépenses prévisionnelles du groupe 2 consacrées aux dépenses de personnel s'élèvent à 1 894 227,65 €.

- Ce prévisionnel inclus également une mesure nouvelle, à savoir le recrutement de 2 agents sur le dernier semestre dans le cadre de la mise en œuvre de l'externalisation de l'unité de vie adolescents évoquée supra, à hauteur de 35 000,00 € ;
- L'effet de Noria (mobilités et départs en retraite constatés au cours de l'exercice 2021) devait permettre de dégager une économie de plus de 60 000 €. Néanmoins, la mise en œuvre du Ségur en 2022 et son coût prévisionnel de 85 000 € (pour 9 mois) vient annuler cet effet ;
- De même, les dépenses de personnel augmentent mécaniquement avec l'évolution de carrière des agents (G.V.T.) au regard de l'évolution indiciaire statutaire et de l'impact des avancements d'échelon et de grades, près de 12 000 €.

Quant aux dépenses prévisionnelles du groupe 3 "dépenses afférentes à la structure", elles s'élèvent à 116 110,00 €. Les dépenses de ce groupe sont impactées par :

- Le coût de nouveaux contrats de maintenance informatique ;
- Le coût désormais de 2 contrats d'entretien pour des véhicules acquis au terme de contrats de location.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont constituées pour l'essentiel du montant de la **dotations globale** en reconduction pour 2022, soit 1 945 000,00 €.

Un « prix de journée autres établissements et/ou autres départements » est prévu, il s'agit du tarif journalier qui sera facturé aux autres établissements et/ou autres départements pour l'accueil de résidents non domiciliés en Corrèze.

Une recette prévisionnelle est inscrite à ce titre à hauteur de 28 000,00 €.

Je vous propose de projeter une occupation 2022 basée sur l'occupation moyenne des trois dernières années.

Soit un **prévisionnel de 9 710 journées** correspondant à un taux d'occupation de 68,21%.

Ce qui permet de fixer le **prix de journée** applicable aux prises en charge des publics des autres Départements à **203,19 €** (contre 200,60 € en 2021).

Des produits d'exploitation sont inscrits au budget à hauteur de 41 000,00 €, ils proviennent des remboursements des salaires du personnel en formation, des remboursements des cotisations des agents en détachement.

Des produits financiers et non encaissables sont également prévus au budget à hauteur de 53 516,00 €. Ils se composent de la reprise des subventions d'équipement, qui est une opération d'ordre budgétaire permettant d'atténuer la charge nette de la dotation aux amortissements liée à la réalisation des travaux de restructuration.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les crédits de paiements du budget d'investissement sont proposés à hauteur de 277 882,05 €, et tiennent compte de la réintégration de l'excédent des années précédentes à savoir 166 133,44 €.

Il est prévu de poursuivre en 2022 les **travaux et aménagements** nécessaires à la finalisation de l'adaptation complète des locaux du CDEF aux spécificités du public accueilli, avec notamment :

- la sécurisation des accès pour 65 500,00 € :
 - Installation d'un portail piétons / véhicules et contrôle des accès ;
 - Installation de panneaux de clôture le long du muret d'entrée pour limiter les risques d'intrusion ;
- La mise en conformité de la cage d'escalier du bâtiment 1 après passage de la commission de sécurité (à chiffrer) ;
- L'aménagement d'une aire de jeux pour 55 000,00 €.

Enfin, l'acquisition d'1 véhicule Kangoo au terme du contrat de location pour 20 000,00 €.

Je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	192 176,41 €	139 064,12 €	218 001,77 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 870 140,75 €	1 778 930,86 €	1 894 227,65 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	151 006,70 €	141 048,40 €	166 110,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 213 323,86 €	2 059 043,38 €	2 278 339,42 €
Groupe 1 : Dotation Globale	1 945 000,00 €	1 945 000,00 €	1 945 000,00 €
Groupe 1 : Prix de journée autres établissements et/ou départements	56 988,00 €	112 874,57 €	28 000,00 €
Groupe 2 : Produits d'exploitation	65 996,70 €	60 190,83 €	40 999,82 €
Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables	53 515,82 €	59 978,24 €	53 516,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors reprise de résultat)	2 121 500,52 €	2 178 043,64 €	2 067 515,82 €
Résultat comptable		121 999,86 €	
Reprise de résultat antérieur	+ 91 823,34 €	+ 91 823,34 €	+ 210 823,60 €
Résultat à affecter		+ 210 823,60 €	
TOTAL RECETTES	2 213 323,86 €	2 388 867,24 €	2 278 339,42 €

Le projet de budget 2022 a été présenté au Comité Technique d'Établissement et à la Commission de Surveillance.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter 2 556 221,47 € de crédits de paiements au budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont 277 882,05 € au titre de l'investissement et 2 278 339,42 € au titre du fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	290 060,36 €	125 136,43 €	277 882,05 €
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	97 595,82 €	98 805,33 €	111 748,61 €
Résultat de l'exercice		- 26 331,10 €	
Reprise de résultat antérieur	192 464,54 €	192 464,54 €	166 133,44 €
Solde cumulé		166 133,44 €	
TOTAL RECETTES	290 060,36 €	264 938,77 €	277 882,05 €

En résumé :

	Crédits de paiements 2022 DEPENSES	Crédits de paiements 2022 RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 278 339,42 €	2 278 339,42 €
INVESTISSEMENT	277 882,05 €	277 882,05 €
TOTAL	2 556 221,47 €	2 556 221,47 €

Pour mémoire au titre de 2022, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur le programme : "Moyens généraux et financiers du CDEF" qui correspond au Budget Annexe de la structure.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.04.08/106 en date du 8 avril 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : voté par groupes fonctionnels, le Budget Prévisionnel 2022 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est adopté tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : est autorisé le versement de la recette d'hébergement sous forme de dotation globale du Département. Le paiement s'effectuera par douzième de janvier à décembre de l'année considérée.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 12 avril 2022

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20220408-4719-DE-1-1

Affiché le : 12 avril 2022

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

